

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 4 novembre 2015 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 23 septembre 2015
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Rapport d'activité 2014 du SICTOMME (A. Schaeffer)
5. Convention d'occupation du domaine public
6. Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires
7. Proposition d'échange de terrains
8. Approbation de devis
9. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2015

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, André REGIN, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Caroline ANTONI, Nicolas SCHARSCH, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy FISCHER

Membre absent excusé : Emmanuel GOETSCHY qui donne procuration à Thomas VOGT

55/15 Approbation de la séance du 23 septembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 23 septembre 2015 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

56/15 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

57/15 Rapport de commissions

Commission Construction : deux déclarations préalables et une demande de permis de construire ont été étudiées.

Commission Sécurité : vérification du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours d'élaboration

58/15 Rapport d'activité 2014 du SICTOMME (A. SCHAEFFER)

Monsieur André SCHAEFFER, Adjoint, présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière.

59/15 Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public communal avec les époux de LAVAREILLE, qui a fait l'objet de la délibération n° 36/10 du 19 mai 2010.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- est favorable au renouvellement de cette convention pour une année, soit jusqu'au 31/12/2016,
- décide de réévaluer son montant, conformément aux termes de la convention.

60/15 Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig : modification des conditions de fonctionnement et modifications statutaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1^{er} Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1^{er} Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 Mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération N° 15-72 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 8 octobre 2015, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 et subsidiairement ses articles L.5214-2 et L.5214-23-1 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence « *Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale* »,

CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

- VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;
- VU la délibération N° 15-73 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 8 octobre 2015, adoptant ses nouveaux Statuts ;
- VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les **NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

61/15 Proposition d'échange de terrains

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition qu'il a faite à Mr KELHETTER Jacques d'échanger le terrain d'assiette de la maison STEIDEL, que la commune vient d'acquérir au 4 rue de l'Eglise, contre le terrain où est implanté son garage, limitrophe au parking du magasin Proxi. Cela permettrait à la municipalité de réaliser une aire de stationnement d'ensemble aussi bien pour la clientèle du magasin que pour les usagers des bâtiments publics.

Chacune des deux parties a présenté un certain nombre de conditions que Mr le Maire expose ce soir.

Le conseil municipal, après débat, avec 10 voix Pour et 4 voix Contre, prend la décision de principe de procéder à cet échange et charge Mr le Maire d'arrêter avec Mr KELHETTER toutes les modalités pour pouvoir délibérer définitivement sur ce point lors de la prochaine session.

62/15 Approbation de devis

Le conseil municipal approuve le devis de la Sté City fonte de Molsheim pour des barrières supplémentaires à installer devant l'école pour un montant HT de 750.56 €

63/15 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Pose des sapins le 21/11 et des illuminations le 28/11
- Préparatifs de la fête des aînés le 5/12
- Mr René SIEBERING accepte d'être le « relais transition énergétique » au Pays Bruche Mossig Piémont
- Remerciement à l'ensemble des bénévoles pour la matinée plantations et à Mr Gérard PIERRON pour les bacs au Bruckgarten
- Invitation à la cérémonie du 11 novembre
- Planning des élections régionales
- Démarrage des travaux d'accessibilité à la salle polyvalente
- Prochaine session fixée aux 9 ou 16/12

La séance est levée à 21 h 30

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 7 novembre 2015
Le Maire
Adrien KIFFEL